

# Plan Régional Déchets et Economie Circulaire

## Contrat d'objectifs Déchets et Economie Circulaire à Angers Loire Métropole

Conseil de communauté du 11 juin 2018



Direction Environnement Déchets et Propreté

83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 • Tél : • 0 800 41 88 00  
[www.angersloiremetropole.fr](http://www.angersloiremetropole.fr) • [dechets@angersloiremetropole.fr](mailto:dechets@angersloiremetropole.fr)



un TERRITOIRE  
EN MOUVEMENT



angers Loire  
métropole  
communauté urbaine

# En route vers l'économie circulaire

## L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Trois domaines d'action

Sept piliers

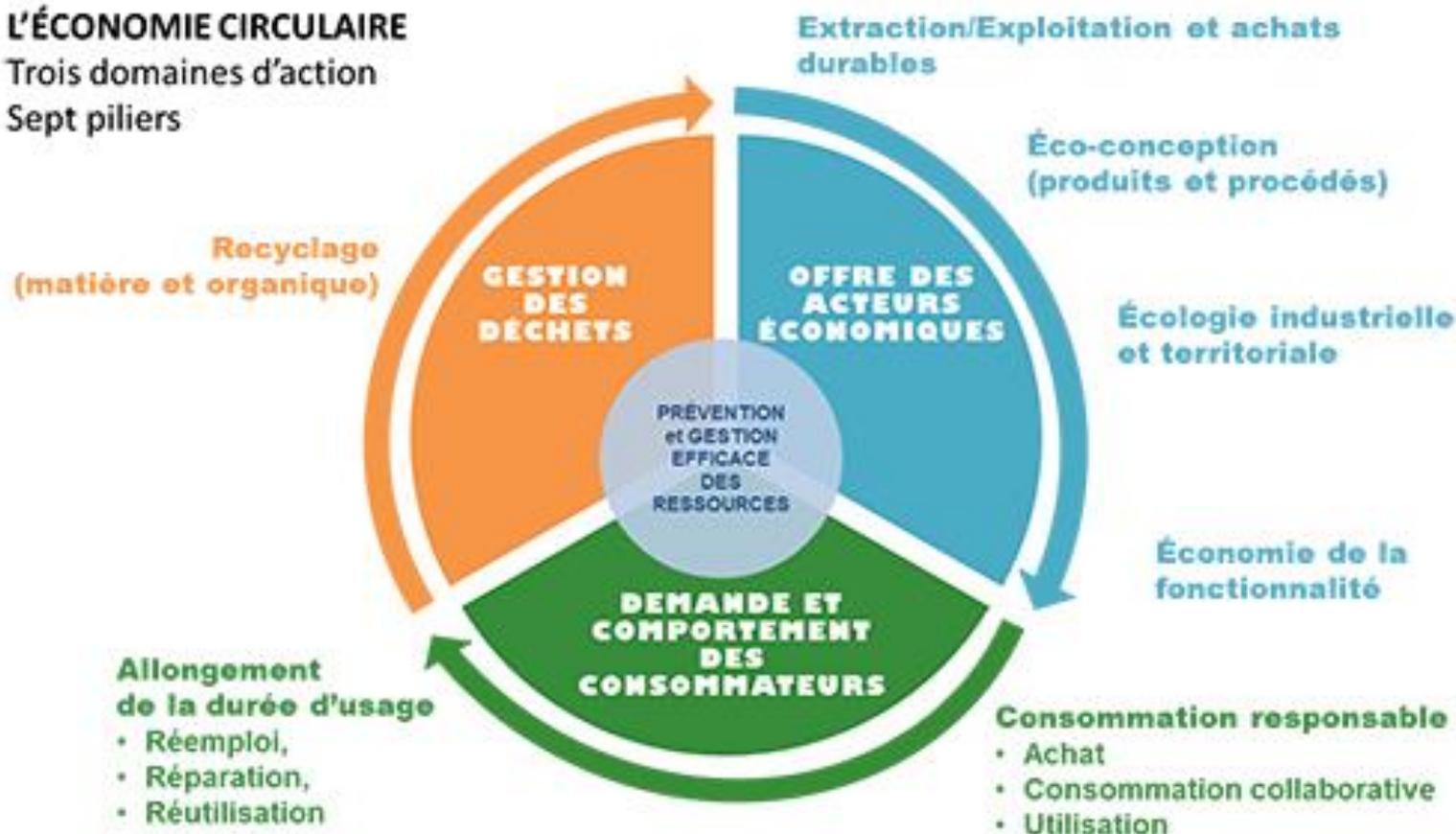


Schéma ADEME

1

# Le Plan de Prévention et Gestion des Déchets

- 2018 : phase de consultation publique
- 2019 : intégration au SRADDET(\*)

Objectifs, mesures et recommandations sur les axes :

- Moins de déchets
- Plus de valorisation
- Le traitement des déchets
- Les déchets de chantier
- Les déchets dangereux

2

# Le Plan de Prévention et Gestion des Déchets

	Moins de Déchets ménagers et assimilés	Moins de Déchets verts	Plus de valorisation (hors déchets verts et déchets dangereux)
Plan régional	Réduire de -15% par rapport à 2010 pour atteindre :  482 kg/an/hab en 2031	Réduire pour atteindre :  58 kg/an/hab en 2031	+28% par rapport à 2015 pour atteindre :  196,4 kg/hab en 2031
Région 2015 Kg/an/hab	597	113	153
ALM 2017 kg/hab/an	495	75	140

# Le Plan d'Actions Economie Circulaire

- 4 grands axes stratégiques eux-mêmes déclinés en 26 fiches action :
  - Réussir la transition vers l'économie circulaire (EC)
  - Accompagner les acteurs du territoire
  - Développer l'économie circulaire dans les filières à fort potentiel
  - S'engager en tant que collectivité dans l'économie circulaire

4

# Le Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire

- **Convention ALM – ADEME :**
  - S'inscrire dans cette dynamique nationale et régionale
  - Programme d'actions en partenariat avec ALDEV (co-pilote), les chambre consulaires et les acteurs économiques du territoire
  - En 3 ans : 2019 – 2021
  - En cohérence avec les autres plans du territoire
  - Soutien ADEME : 135 000 €/an

5

# Le CODEC – les Objectifs

- Baisse des ratios de Déchets Ménagers et Assimilés par habitant : -1% par an,
- Hausse du taux de valorisation des déchets,
- Mobilisation des entreprises en faveur :
  - ✓ Ecoconception,
  - ✓ Ecologie Industrielle du Territoire,
  - ✓ Economie de la fonctionnalité.